

Taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

Notre section de *communication visuelle option multimédia*, ouverte depuis 5 ans, est maintenant installée dans le paysage des écoles multimédia publiques, à la fois par ses résultats à l'examen – 100 % de réussites l'an dernier –, par les prix remportés (Good 50/70, Pocket film festival, Graphisme de Fontenay, SFR jeunes talents...) et surtout par les cursus des étudiants à sa sortie, tant dans les grandes écoles en France et à l'étranger que dans le monde professionnel. Nos étudiants s'orientent soit vers des poursuites d'études (DSAA, ESAD, Gobelins...), soit ils choisissent de démarrer leur vie professionnelle, la plupart du temps comme salariés en agence de graphisme ou en agence de communication publicitaire. Notre école dispense une formation en culture générale (histoire de la culture visuelle, français, anglais, économie-gestion et marketing) et une formation aboutie en multimédia : 25 heures hebdomadaires qui comprennent tant la formation à la conception et réalisation de projets multimédia que la création graphique et la stratégie de communication. Au terme des deux années, les étudiants sont capables d'élaborer et de réaliser un projet multimédia en graphisme (sites, DVD, interfaces graphiques, webTV, webradio...) et en publicité (bannières, mini-sites, ...). Enfin, un projet personnel valide leur capacité à travailler en autonomie. Dans cette perspective, ils sont formés sur les logiciels les plus variés en print (Illustrator, Photoshop, Indesign...) comme en multimédia (Flash, Dreamweaver, After effects, logiciels d'animation, de montage vidéo et son...).

La formation est complétée par un stage en France ou à l'étranger ; peut-être avez-vous déjà accueilli un de nos étudiants. Nous développons des partenariats et nous répondons à des concours et des commandes extérieures afin de préparer au mieux les étudiants à l'entrée dans la vie professionnelle.

La taxe d'apprentissage est pour nous une ressource déterminante pour maintenir nos équipements et notre formation à un très haut niveau d'exigence.

Nous sommes habilités à recevoir la taxe d'apprentissage au titre de la catégorie « cadres moyens » et par cumul au titre de la catégorie « cadres supérieurs ». Vous pouvez nous verser cette taxe soit directement en utilisant l'imprimé ci-joint ou par l'intermédiaire d'un organisme collecteur, en mentionnant le nom de notre établissement et la section multimédia comme bénéficiaire de votre versement.

Notre BTS vous est ouvert si vous souhaitez le visiter et prendre connaissance de notre formation et nous nous tenons naturellement à votre disposition pour plus d'informations.

En vous remerciant du soutien que vous voudrez bien nous accorder, veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma sincère reconnaissance.

Pour le chef d'établissement et par délégation,
le chef de travaux, Raymond Yana.

Comment nous verser la taxe ?

Le bts multimédia du lycée Jacques Prévert est habilité à percevoir la taxe au titre des cadres moyens et par règle de cumul au titre des ouvriers qualifiés et cadres supérieurs. Une unique modalité de paiement par le biais d'un Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA).

Bien spécifier par écrit la somme que vous désirez verser à notre section et indiquer la mention versement par cumul.

Le reçu libératoire sera délivré par l'organisme collecteur.



bts multimédia

Lycée Jacques Prévert
163 rue de Billancourt
92100 Boulogne-Billancourt
tél. 01 41 31 83 83

www.btsmultimedia.fr



bts multimédia

Lycée Jacques Prévert
163 rue de Billancourt
92100 Boulogne-Billancourt
tél. 01 41 31 83 83
www.btsmultimedia.fr

Bordereau de taxe d'apprentissage

L'entreprise.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Tél..... email.....

N° SIRET..... APE.....

fait bénéficier le bts communication visuelle option multimédia du lycée Jacques Prévert Boulogne-Billancourt de sa participation à la taxe d'apprentissage pour l'exercice 2010

pour un montant de euros

soit au titre des cadres moyens..... euros

soit au titre des cadres supérieurs..... euros

par la biais de l'organisme collecteur (en préciser le nom)

.....

Signature

À le

Nom et fonction du signataire